

Suivi d'élevages : Gestion du pâturage tournant et parasitisme

Bilan du suivi élevages - 6 janvier 2015

Réalisé par : Didier Guerin (GDS Creuse), Maryse Ricard (LDA Ajain), Pascal Devars (CDA 23), Bruno Simon (CDA 23), Hervé Feugère (CDA 23), Marc Dudrut (CDA 23), Line Dauphin (CDA 23)

Rappel du contexte

Dans le cadre des formations Herbe ou lors de diverses manifestations en lien avec la conduite du pâturage, les conseillers sont sollicités par les éleveurs sur **les relations entre parasitisme des animaux et la mise en œuvre du pâturage tournant.**

Lors d'une réunion interne Chambre d'Agriculture, P. Devars, B. Simon et H. Feugère ont évoqué la possibilité de suivre des élevages intéressés par cette problématique.

Protocole mis en œuvre

Le suivi a été réalisé dans 2 exploitations : EARL MAZAUD à Clairavaux et GAEC PASTY à St Priest la Plaine sur 2 lots de génisses. Ces 2 élevages pratiquent le pâturage tournant.

Earl Mazaud : Elevage limousin suivi par le Dr Jaubertie, conseiller CDA : Pascal Devars.

Le suivi a porté sur un lot de génisses de 13 à 15 mois à la mise à l'herbe. Ces génisses ont eu un traitement antiparasitaire en novembre 2013 (Closamectine et Douvistome). A la mise à l'herbe, les génisses ont été pesées, elles n'ont pas reçu de traitement antiparasitaire.

Gaec Pasty : Elevage limousin suivi par le Dr Labar, conseiller CDA : Bruno Simon.

Suivi d'un lot de 35 génisses de 20 mois en pâture sur des prairies humides. Ces animaux ont eu un traitement antiparasitaire en juin 2013 (Virbamec). Normalement, elles ont acquis une immunité, à la mise à l'herbe, elles sont pesées, elles ne reçoivent pas de traitement antiparasitaire.

Sur chaque élevage, des prélèvements d'herbe ont été réalisés, par le technicien de GDS Creuse, Christian Petit, chaque mois de fin avril à octobre 2014. Les échantillons ont été analysés par le Laboratoire Départemental d'Ajain afin de détecter la présence de larves infestantes.

Afin de déterminer si les génisses ont été infestées au cours de la période de pâturage, un dosage de pepsinogène a été réalisé sur prélèvement sanguin d'un échantillon de génisses en octobre 2014. Les génisses ont été pesées à cette même date.

Les résultats

Evolution des croissances :

- **Earl Mazaud :** croissance moyenne de 585 g entre le 14/04/2014 et le 20/10/2014. Les croissances sont cohérentes pour des génisses au pâturage. Dès le 13 août, l'éleveur a constaté que certaines génisses présentaient des signes



d'infestation parasitaire sur un autre lot. Elles ont reçu un traitement de Closamectine le 13/08/2014.

- **Gaec Pasty** : croissance moyenne de 570 g, croissance cohérente avec la conduite. L'éleveur n'a pas décelé visuellement de signe d'alerte d'une infestation parasitaire.

Surveillance de la présence parasitaire au niveau des prélèvements d'herbe :

Elevage : EARL MAZAUD

Date de prélèvement	Parcelle	Passage	Nombre larves infestantes /kg de MS
24/04/2014	Les Sagnes	0	0
27/05/2014	La Combe 1	2 ^{ème}	0
27/05/2014	Le Puy Barry	parcelle d'hivernage	0
01/07/2014	Le Puy Barry	parcelle d'hivernage	0
01/07/2014	Les Sagnes 1	3 ^{ème}	1342 Ost 122 Coop
05/08/2014	les Sagnes 2	3 ^{ème}	621 Ost 345 Coop
05/08/2014	Les combes 1	4 ^{ème}	120 Ost 120 Coop
05/08/2014	coproscopie sur 5 génisses		32 S.D
16/09/2014	Le Puy 3	3 ^{ème}	151 Ost
16/09/2014	les Sagnes 1	4 ^{ème}	813 Ost 488 Coop
06/10/2014	Les Sagnes 2	4 ^{ème}	541 Ost Présence d'œuf F.H.
06/10/2014	Le Puy 1		aucune larve
20/10/2014	Mas Artige		96 Cocc
20/10/2014	Louzelergue 1		aucune larve
20/10/2014	Louzelergue 2		aucune larve
20/10/2014	génisse 6050		aucune larve

Traitement précédent : Closamectine + Douvistome le 15 novembre 2013

Traitement depuis la mise à l'herbe : Closamectine + Douvistome sur la génisse 6050 le 12/08/2014

Sur les premiers prélèvements d'avril à juin, aucune larve infestante n'est décelée. En période de forte pluie, les brins d'herbe sont lavés et il est parfois difficile de déceler des larves infestantes. Présence d'Ostergia à compter du mois de juillet (1342) jusqu'en septembre (813). A l'automne, il n'y a pas de larve détectée dans les prélèvements d'herbe.

Compte-tenu du niveau de larves dans les prélèvements d'herbe en juillet, il aurait été pertinent de traiter en juillet afin de limiter l'infestation. L'absence de traitement n'a pas forcément pénalisé la croissance des génisses même si visuellement, certaines semblaient avoir mauvais poil.



Elevage : GAEC PASTY

Date de prélèvement	Parcelle	Passage	Nbre de larves infestantes / kg MS
25/04/2014	derrière la maison	0	0
27/05/2014	la bagatelle	1 ^{er}	0
30/06/2014	derrière chez Francis	1 ^{er}	0
30/06/2014	terre du patural	2 ^{ème}	223 Hae
04/08/2014	pré chazette	2 ^{ème}	210 Ost 105 Coop Présence œufs F.H
04/08/2014	les fosses	2 ^{ème}	210 Ost 52 Hae
17/09/2014	terre du patural	3 ^{ème}	0
08/10/2014	pré chazette	3 ^{ème}	2639 Ost 812 Coop Présence d'œuf F.H.
08/10/2014	Les Fosses	3 ^{ème}	315 Ost

Traitement précédent : Virbamec fin juin 2013

Traitement depuis mise à l'herbe : aucun

Comme dans l'élevage précédent, aucune larve n'est décelée lors des prélèvements d'herbe d'avril à juin. L'infestation reste limitée en août. En revanche, à l'automne on constate une reprise de la contamination (2639 *Ostergia*). Cette évolution est cohérente.

Dans les 2 élevages, la présence de larves est plus forte dans les prés que dans les prairies temporaires. La mise en œuvre du pâturage tournant permet une présence parasitaire diminuée sur les parcelles du fait de rotation de plus de 21 jours.

Dosage Pepsinogène : mesure de l'infestation des animaux

La présence de pepsinogène traduit un dysfonctionnement de la caillette pouvant être induit par une infestation parasitaire de strongles de la caillette comme *Ostertagia*. Cette technique n'est utilisable que sur les bovins de moins de 24 mois. Un niveau de 1000 est un seuil d'alerte. A partir de 1500, l'infestation est inquiétante et mérite une intervention. Ces dosages ont été réalisés fin octobre.



Elevage : EARL MAZAUD

N°national	poids au 14/04/2014	poids au 20/10/2014	âge dernière pesée	GMQ	résultat pepsinogène	résultat grande douve
2313136098			15m 3j		318	Négatif
2313138538	472	604	24m 3j	698	834	Négatif
2313136011	379	487	20m 3j	635	546	Négatif
2313136075	348	481	18m 10j	704	604	Négatif
2313136009	388	508	20m 5j	635	260	Négatif
2313136008	371	504	20m 5j	704	1768	Négatif
2313136018	359	485	19m 16j	667	2656	Négatif
2313136094	351	469	16m 10j	624	704	Négatif
2313136066	451	534	18m 17j	439	648	Négatif
2313136060	363	498	18m 23j	714	692	Négatif
2313136041	374	483	19m 2j	577	1040	Négatif
2313136086	347	461	17m 12j	603	3002	Négatif
2313136034	377	512	19m 11j	714	1332	Négatif

Génisses du Mas d'Artige ayant reçu un traitement de Closamectine le 13/08/2014

Parmi les 13 animaux testés, 3 génisses présentent un dosage supérieur à 1 000 unités et 2 sont supérieures à 2 500. Ces résultats traduisent une présence parasitaire (strongles). La recherche de grande douve est négative.

Un traitement antiparasitaire a été réalisé par l'éleveur sur l'ensemble des génisses à l'entrée étable avec un produit non rémanent le 02/12/2014.

Un traitement au cours de l'été en août avec un produit rémanent aurait pu présenter l'avantage de protéger les génisses de l'infestation d'automne et d'éviter l'intervention à l'entrée étable.

Elevage : GAEC PASTY

Parmi les 15 animaux testés, 3 présentent des dosages supérieurs à 1 000 unités, un animal à 2 500 unités et 2 avec un dosage de plus de 4 000 unités.

Ces niveaux traduisent une infestation des animaux. Ces génisses sont hivernées en plein air et compte-tenu de l'automne doux avec une pousse d'herbe tardive, la contamination a pu se poursuivre jusqu'au début hiver. L'éleveur a prévu de réaliser un traitement antiparasitaire lors des prophylaxies début janvier.

Alors que dans les prélèvements d'herbe, quelques larves de grandes douves avaient été observées, les résultats grandes douves sont négatifs sur les animaux testés.



N°national	poids au 05/04/2014	poids au 30/10/2014	âge dernière pesée	GMQ	résultat pepsinogène	résultat grande douve
2313127894	480	622	24m 22j	683	720	négatif
2313127895	420	604	24m 21j	885	910	négatif
2313127850	432	570	25m 25j	663	1020	négatif
2313127892	418	534	24m 24j	558	824	négatif
2313127804	473	576	26m 17j	495	898	négatif
2313127815	475	604	26m 12j	620	728	négatif
2313127807	450	574	26m 16j	596	814	négatif
2312887620					924	négatif
2312887627		668	26m 23j	577	394	négatif
2313127848	524	624	25m 26j	481	4026	négatif
2313127816	490	606	26m 12j	558	2570	négatif
2313127886	460	592	24m 28j	635	1194	négatif
2313127889	438	544	24m 26j	510	1688	négatif
2313127843	504	628	25m 29j	596	7843	négatif

Suite à donner à ces observations

- Afin de mesurer si l'absence de traitement antiparasitaire, à la mise à l'herbe ou en été, a eu des conséquences sur la croissance et la morphologie des génisses, il est proposé de réaliser avant la mise à l'herbe au printemps 2015, une pesée et un pointage morphologique. (mise en œuvre par Bovins Croissance : Marc Dudrut)
- Suivre la carrière des futures vaches issues de ces lots de génisses afin de voir si elles sont conservées longtemps dans le troupeau ou au contraire, si elles rencontrent des problèmes de reproduction en lien avec une croissance morphologique qui auraient pu être pénalisée du fait de l'infestation parasitaire.
- Une visite conjointe par le conseiller territorial et le technicien GDS Creuse est prévue dans chaque élevage afin de remettre un dossier de synthèse des résultats dans l'élevage.

Financement du suivi :

- Chaque structure a financé le temps des agents affectés à ce suivi ; ces actions ont pu rentrer dans des programmes de développement (pour la Chambre d'Agriculture : PRDA et PSHF)
- Les coûts d'analyses des prélèvements d'herbe ont été partagés entre GDS Creuse et la Chambre d'Agriculture (603,86 € HT pour chaque structure), GDS Creuse a pris en charge les dosages pepsinogène.



Préconisations en matière de gestion de l'infestation parasitaire

La maîtrise du parasitisme en élevage doit prendre en compte les spécificités de la conduite du troupeau. Selon la **période de vêlages**, les veaux n'ont pas la même maturité et sensibilité aux parasites (strongles) : les périodes d'intervention et les produits utilisés (produits rémanents ou non) seront différents d'un élevage à l'autre.

Un veau est sensible à la contamination dès 4 mois et l'immunité ne s'acquiert qu'au bout de 18 mois. Les jeunes veaux sont donc particulièrement sensibles.

La maîtrise de l'infestation parasitaire répond à un équilibre délicat où l'utilisation de traitement doit être rationalisée afin que l'infestation parasitaire ne pénalise pas les performances de l'animal, tout en lui permettant d'être au contact de ce parasite pour acquérir une immunité qui le protégera par la suite. Afin de ne traiter que lorsqu'il est nécessaire, certains indicateurs peuvent être utiles. **La surveillance des animaux** afin de détecter tout signe de présence de parasite et **l'utilisation d'indicateurs (analyses)** tel que le dosage pepsinogène dans le cas des strongles, des analyses de fèces ou des sérologies pour la grande douve permettent de ne traiter que s'il y a eu infestation.

Le plan antiparasitaire doit se raisonner individuellement et annuellement avec son vétérinaire.

La conduite du **pâturage tournant** recommande un retour sur les parcelles à pas moins de 21 jours avec **un optimum de 28 jours**. **Ces délais sont cohérents avec les cycles du parasite** et évitent une recontamination des animaux.

Le surpâturage est un facteur de risque de contamination. Les larves de parasites se situent au niveau du collet de la plante, un surpâturage induit un pâturage plus ras donc une ingestion plus importante de parasite. Même si l'éleveur constate encore suffisamment d'herbe dans sa prairie, il convient d'être vigilant au surpâturage ponctuel de certaines espèces plus appétentes.

Janvier 2015

L'équipe en Creuse :

- **GDS Creuse** : Didier Guerin, www.gdscreuse.fr
- **Laboratoire Départemental d'Analyse de la Creuse** : Maryse Ricard, www.laboratoire-analyses-creuse.fr/contact-localisation
- **Chambre d'Agriculture de la Creuse** : Pascal Devars, Bruno Simon, Hervé Feugère, Marc Dudrout et Line Dauphin

Contacts Herbe et Fourrages

- *En Creuse* : Hervé FEUGERE, 05 55 61 50 00, herve.feugere@creuse.chambagri.fr
- *En Corrèze* : Stéphane MARTIGNAC, 05 55 21 55 58, stephane.martignac@correze.chambagri.fr
- *En Haute-Vienne* : Claire BRAJOT, 05 87 50 40 57, claire.brajot@haute-vienne.chambagri.fr

Voir aussi :

- **Site du Programme Herbe et Fourrages** : www.herbe-fourrages-limousin.fr
- **GDS Corrèze** : www.gds19.fr
- **Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne** : <http://www.mrsa-limousin.fr/cdaas/cdaas0.htm>

Travail mené dans le cadre du Programme Herbe et Fourrages et du Programme Régional de Développement Agricole



Parce que l'herbe pâturée restera le fourrage le plus économique